

N°1 – Février 2016

EDITO

L'équipe de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 souhaite utiliser tous les moyens de communication afin de vous informer à tout moment de la vie des services de notre département...

Vous pouvez déjà nous contacter au quotidien grâce à notre réseau de correspondants présents sur de nombreux sites. Le téléphone et la messagerie restent également des moyens efficaces pour nous joindre !!!

Vous retrouvez nos publications grâce à notre newsletter (n'hésitez pas à vous inscrire sur notre liste de diffusion), sur la page locale du site national solidairesfinancespubliques.fr et depuis peu sur la page Facebook [solidairesfip62](https://www.facebook.com/solidairesfip62).

Le petit dernier est né, votre journal local : Le P'tit Solid' qui sera un nouveau moyen de communication permettant de faire un focus sur l'actualité. Ce journal, petit mais costaud, restera à vos côtés et vous pourrez y replonger dès que nécessaire !!!

Ce numéro est consacré à l'Entretien Professionnel, numéro à ne pas manquer, à lire et relire pour faire valoir vos droits sur cet évènement générateur de tension dans les services.

La période est malheureusement riche en annonces :

En janvier, suppression de 38 emplois soit près de 280 depuis la création de la DDFiP...

visite de secrétaire d'Etat à Arras, aucune annonce rassurante sur l'avenir (retenue à la source, dématérialisation à outrance,...)

En février, réunion d'information sur les restructurations à la DDFiP pour 2017 (le 19/02)

Après un dernier trimestre de tension avec notre DDFiP lors des instances ; le 26 janvier 2016, plus d'un agent sur 4 était en grève !

L'avenir de la DGFIP est entre vos mains, Ensemble construisons le de la meilleure façon qui soit...

Spécial
Entretien
Professionnel

SOLIDAIRES Finances Publiques 62

CDFP d'Arras
10 rue Diderot
62034 Arras Cedex
Tél. : 03.21.24.68.82

Retrouvez nous aussi
sur Facebook

SolidairesFiP62



L'année 2016 est déjà bien entamée et en ce mois de carnaval il est temps de tomber les masques pour accomplir cet exercice parfois redouté par manque de préparation : l'entretien professionnel.

Sache que l'accélération ou le ralentissement de la carrière impacte ta vie administrative mais également ton pouvoir d'achat.

Dès lors nous t'invitons à apporter la plus grande attention à l'attribution ou non d'une réduction d'ancienneté.

C'est un coup de pouce à la progression de ta carrière, quelle que soit ta situation, donc



PRENDS GARDE !

- tu postules à la liste d'aptitude : l'ensemble des composantes du compte-rendu est primordial. C'est l'élément central de la CAP.
- tu demandes une mutation : les valorisations qui peuvent être obtenues auront une incidence sur ton ancienneté administrative et donc ta demande ;
- tu es inscrit au tableau d'avancement : la valorisation aura une incidence sur ton ancienneté administrative ;
- **tu travailles au sein de la DGFIP, administration particulièrement touchée par les suppressions d'emplois et par les restrictions budgétaires, et pourtant tes objectifs sont toujours atteints : pour cette unique et seule raison, tu mérites de la reconnaissance et donc une valorisation !**

Aussi, l'équipe de Solidaires Finances Publiques 62, les élus et les militants, seront là pour t'accompagner dans cet exercice, pour te conseiller et t'aider à chaque étape, si besoin, de ta préparation aux divers stades du recours.

MISE AU POINT

La participation à l'entretien n'est pas obligatoire, même sous pression du chef de service, d'autant que ne pas y assister n'est pas synonyme de non valorisation.

L'entretien professionnel est certes, un exercice individuel mais qui peut se préparer avec les collègues ;

Il est sensé ne pas être le seul espace de dialogue avec son responsable. Si ce dernier ignore au quotidien les vertus du dialogue, tu dois alors te poser la question d'assister ou non à une mascarade garantie.

Les valorisations doivent bénéficier à tous :

Ce n'est pas parce qu'on :

a été malade qu'on n'a le droit à rien ;

a été en congé maternité qu'on n'a le droit à rien ;

arrive dans un nouveau service qu'on repart à zéro ;

a récemment changé de grade qu'on n'a pas le droit à 2 bonheurs dans l'année...

De l'importance des préliminaires...

- Suite à ta convocation, si tu as fait le choix de participer au dispositif, tu dois t'y préparer. Ne pas y aller les mains dans les poches : relire la notation précédente et préparer un canevas écrit résumant l'année 2015 ;
- C'est bien évidemment le notateur qui conduit l'entretien mais tu dois penser au préalable à tes arguments, à tes attentes, afin d'éviter une mauvaise surprise et ne rien oublier le jour même.

Le contenu du compte-rendu : le vif du sujet

- **les fonctions exercées** : en cas de changement de service en cours d'année, il n'y a pas que la période avec le nouveau chef qui compte, le compte-rendu doit se référer aux divers postes occupés.

Dans ce cas précis, l'évaluateur doit te remettre, au moment de l'entretien, la fiche préparatoire de ton ancien chef de service.

- **les résultats professionnels obtenus** : cherche à donner une dimension « service » à la discussion afin de gagner en crédibilité et solidarité (la DGFIP des Merveilles).
- **la fixation des objectifs** : cela ne doit pas se réduire à une simple répartition arithmétique des objectifs chiffrés du service, **fais gaffe à ce que ce que l'on te demande de faire soit réalisable et en adéquation avec tes missions.**
- **les acquis de l'expérience professionnelle** : aptitudes, dominantes et compétences professionnelles sans jugement de valeur, essentiel pour une postulation à la liste d'aptitude, exemple :
- **le tableau synoptique** : cet élément doit être le plus juste reflet de ce qui a été exprimé précédemment et non celui d'un jeu de hasard. Ce n'est pas parce que tu es jeune administrativement parlant que tu n'exerces pas ta mission depuis longtemps. **A ce titre, tu mérites un profil croix en adéquation avec cette ancienneté professionnelle.**

Dans un contexte d'atteintes régulières aux grands principes du service public cet item du tableau synoptique devrait être plus qu'un autre mis en exergue.



- **l'appréciation générale** : il faudra être particulièrement attentif aux formulations retenues par l'évaluateur.

Cette appréciation doit toujours être replacée dans le contexte du service et dans l'historique de l'agent noté. Prends garde aux évolutions dans les termes employés d'une année sur l'autre, ce n'est pas anodin.

Appréciations du notateur	Traduction
Collaboration	<u>Appréciée</u> = satisfaisant, sans plus <u>favorablement appréciée</u> = satisfaisant, à minima ce qu'on doit retrouver chez un agent expérimenté <u>très appréciée</u> = très satisfaisant <u>collaboration tout particulièrement appréciée</u> = excellent, qualificatif idéal si candidature à promotion
Il faut, il doit...	Réserve sur la manière de servir
Pleinement impliqué	Participation active + initiative
S'attache à améliorer ses méthodes de travail	Doit mieux s'organiser

- **les réductions et majorations d'ancienneté** : le dispositif applicable à la DGFIP en matière de répartition du capital mois (hors échelons terminaux) est le suivant :
 - 50% de bénéficiaires de 1 mois (R1 = agent ayant rendu, au cours de l'année de gestion considérée, **de très grands services**) ;
 - 20% de bénéficiaires de réduction de 2 mois (R2 = ayant rendu au cours de l'année de gestion considérée, **d'excellents services**).

Enfin, il est essentiel que l'ensemble des éléments contenus dans le Compte Rendu d'Entretien Professionnel (CREP) soient cohérents et ne se contredisent pas.

l'entretien professionnel, et après... Alors, heureux ?

- **le cadre « expression de l'agent »** : il doit servir à rajouter les diverses observations que tu as pu faire durant l'entretien et qui ne seraient pas reprises dans les différentes rubriques du compte-rendu.

Attention à la formulation qui pourrait te porter préjudice, à ce sujet, mieux vaut se rapprocher d'un militant local.

A compter de la date de remise du CREP (information reçue par courriel) tu as 15 jours pour signer : pas de précipitation, dispose entièrement de ce délai !

Ton responsable de service peut modifier autant de fois que nécessaire sa saisie dans EDEN RH et ce dès le lendemain de l'entretien : il suffit de demander au service RH de la Direction de débloquent l'application.

N'hésite pas à introduire un recours si tu n'es pas satisfait de ton sort. Ne pas réagir c'est se laisser faire et être d'accord avec ce qui a été écrit !

- **L'autorité hiérarchique** : elle n'est qu'un préalable imposé au recours en CAP et ne renforce nullement les droits des agents. Ce n'est réellement que dans le cadre des CAP (locales et nationales) que les militants de Solidaires FiP pourront te défendre.

Ce recours est néanmoins obligatoire pour faire appel en CAP, il doit être formulé par écrit et sur papier libre, mais l'audience n'est pas préconisée. Si toutefois tu y tiens l'accompagnement est grandement conseillé. Et surtout, cette instance n'est pas le point final de la procédure de recours.

- **la Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL)** : l'appel est un droit légitime n'hésite pas à l'utiliser. Solidaires siège dans toutes les instances locales et nationales.

Avant toutes démarches,
prends conseil auprès des
militants locaux.

Pour une information plus détaillée, tu peux consulter l'Unité numéro « spécial entretien... » Supplément 1064 du 12 janvier disponible sur notre site national ou auprès d'un correspondant de site.



ET DEMAIN ?

La mise en place de l'accord minoritaire Plan Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) aura également impact sur les évaluations professionnelles des années à venir...

Une évaluation tous les 3 ans, un quart des agents évalués 'récompensés', certes une possibilité d'obtenir 8 mois !!!

Mais quel impact sur les carrières de chacun ? quelles conséquences sur l'esprit d'équipe ?

A l'heure où la Démarche Stratégique s'évertue à démanteler la DGFIP, cette nouvelle évolution ne servira en rien l'administration et ne prônera que la course aux mérites sur des critères toujours plus subjectifs...Revendiquons tous ensemble une SOLIDARITE naturelle !!!

Pour plus d'infos :

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/2016/fevrier/160204_evaluation_2016.pdf



Calendrier des HMI

Jeudi 25 février : LENS (10h) / HENIN (14h)

Vendredi 26 février : CALAIS (10h) / LILLERS (14h)

Lundi 29 février 2016 : ST OMER (9h30) / BETHUNE (14h)

Mardi 1^{er} mars 2016 : MONTREUIL (9h30) / BOULOGNE (14h)

Jeudi 3 mars 2016 : DIDEROT (10h) / Direction-Brassart (14h)

Vendredi 4 mars 2016 : ST POL (10h) / BRUAY (14h)

Vos élus en CAP locale

CAPL n°3 (agents)

Gaëlle RANCON (Lillers) / Elvira CACHERA (Arras Domaines)
Elisabeth DAULT (Montreuil) / Anne-Sophie HURTRELLE (Arras PELP)

CAPL n°2 (contrôleurs)

Bruno LAMORY (Boulogne) / Marine CAILLERET (Arras SPF)
Claudie COINTE (Béthune) / Pascal PEIREIRA (Calais)

CAPL n°1 (inspecteurs)

Wilfried GLAVIEUX / Laurence MOUTIN-LUYAT (Arras Dir)

Vos correspondants

Arras

Sylvie HAMY (PCE) - Catherine PAYEN (PTGC) - Philippe COLIN (SIE) - Philippe LESTIENNE (SIP)
Nicolas LEGRAND (Bapaume)

Béthune

Catherine VERDAUX (SIE) - Sandrine BUQUET (SIE) - Christel MOROY (SIP) - Marie-Thérèse SOBAGA (SPF) - Céline VANDEN-BROECK (PCRP)

Boulogne

Marie-Louise MOREIRA (RF) - Benjamin DANGON (SIE)

Calais

Florence RICHARD (PCE)

Lens

Catherine DOUCET (SIP)

Lillers

Delphine FACON (SIE)

Montreuil

Hélène CAILLY (SIE)

St Omer

Catherine BERNARD (SIP) - Christine REGNIER (SIE) - Philippe REGNIER (SIE)

2016

Bulletin d'adhésion



SECTION :

Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement

NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation → Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTERIEL

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel @dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____

Mel personnel

Solidaires Finances Publiques